

10, rue de Lausanne 67000 ST RASBOURG Tél: 03 90 22 13 15 Mail: snu67@snulpp.f* Sile internet: http://fix.nuirp.fr/ sige Facebook: http://www.facebook.com/snuipp67 Pace Twitter-http://www.facebook.com/snuipp67 Pace Twitter-http://www.facebook.com/snuipp67



Déclaration liminaire CAPD du 2 mars 2017

Madame l'Inspectrice d'académie,

La réécriture d'une formation nationale doit normalement déboucher sur une amélioration qualitative de l'existant pour les personnels concernés. La réécriture de la formation spécialisée, passant du CAPA-SH/2CA-SH au CAPPEI, ne rentre pas dans cette réalité pour les personnels. Les objectifs misisfériels duriformisation entre le premier et le second degré et de mise en conformité de cette formation avec les lois de 2005 et la loi de 2013 sont atteints. La référence à l'enseignement adapté disparalt quand l'école inclusive est renforcée, niant ains les spécificités de cette adaptation, son rôle et ses réussites. L'inclusion à marche forcée, sans moyens suffisants, ne résoudra pas seule les difficultés scolaires.

renforcée, niant ainsi les spécificités de cette adaptation, son rôle et ses réussites. L'inclusion à marche forcée, ans moyens suffisants, ne résoudre pas seule les difficultés sociaires.

Cette nouvelle formation constitue une nouvelle régression pour les enseignants du premier degré : le volume horaire passe de 400 à 300 heures avant certification, avec la petre d'un pré-stage de 3 semaines. D'un côté, un important tores commun pour fous les enseignants spécialaises qui interviennent auprès des élèves à besoins éducatifs particuliers, dans les RASED, les ULIS, en SEGPA, en prison natri pour le premier que pour le second éegré, deux modules d'approfondissement et un module d'adaptation à l'emploi. De l'autre 100 heures « facultatives » en stage MIN (Module d'initiative Nationale). La nouvelle formation prône la notion de personne-ressource, au détriment de faide directe auprès des élèves. Ces critiques portées par le SNUlpp-FSU, et partagées par les associations professionnelles de mattres E et G (FNAME et FNAREN) nort pas été entendues par le ministère. Des concessions ont été faites sous la pression du SNUlpp-FSU. Elles portent sur la fonction de tuteurs stagiaires, le maintien des deux parcours qui dientifient les anciennes options E et G et la semaine n-1 d'aide à la prise de poste. Un certificat sans ambition, en absence de carde universitier, puisque le mémoire professionnel dans une démarche de recherche laisse la place à un simple dossier. Le quinquennat aura mis à mail l'enseignement adapté, spécificié française : circulaire SEGPA minorant la structure à 4 d'utisons au profit d'une é' inclusive, postes de RASED supprimés (-5000) et non rendue (-200) maigr è les promesses faites, transformation des postes de PE éducateurs d'EREA en supports d'AED. Et maintenant une réforme de la formation qui laisse entrevoir de grandes inquétudes pour ce qu'il reste de l'enseignement adapté. Nationalement comme départementalement, de nombreuses questions restent en suspens.

SNUlppFSU 67 02/03/2017 Her la ministre de l'Education a rendu publics : « 16 engagements pour l'amélioration de l'exercice du métier de direction d'école ». L'examen détaillé des mesures prévues laissera sans doute sur leur faim directrices et directeurs d'écoles qui attendent depuis si longtemps de réelles dispositions pour alléger et simplifier our travail. Les engagements présentés s'articulent autour de quatre domaines mais au-délà d'un catalogue de bonnes intentions et de préconsiations générales, les seules réelles nouveautés consistent dans la mis et disposition d'outlis informatiques censés rationaliser et allèger les tâches administratives. Pour le SNUIpp-FSU partienne le levier numérique ne peut suffire à apporter une réponse aux nombreuses solicitations dont font l'objet les directrices et directeurs d'école. Le SNUIpp-FSU les tient exprimer ses plus vives inquétudes quant au développement des nouveaux outils numériques consacrés aux enquêtes d'evress. La question de la confidentialité, de la sécurité et de la protection des donnéer sette posée car aucune garante ne peut y être apportée. Ces applications en outre créent un effet d'empliement en contradiction avec l'allègement des tâches exglé. Si certains points sont à relever positivement comme la logique d'un cadrage national ou la référence explicite au terme d'allègement le ser difficile d'avancer sur ce dossier sans y engager réellement de moyens, notamment pour augmenter significativement le temps de décharge des directeurs et directices d'école, développer et pleroniser l'aide administrative et redonner de la confiance à ces personnels dont les responsabilités se sont accrues et les tâches complexifiées depuis de nombreuses années.

SNUlppFSU 67 02.03/2017